



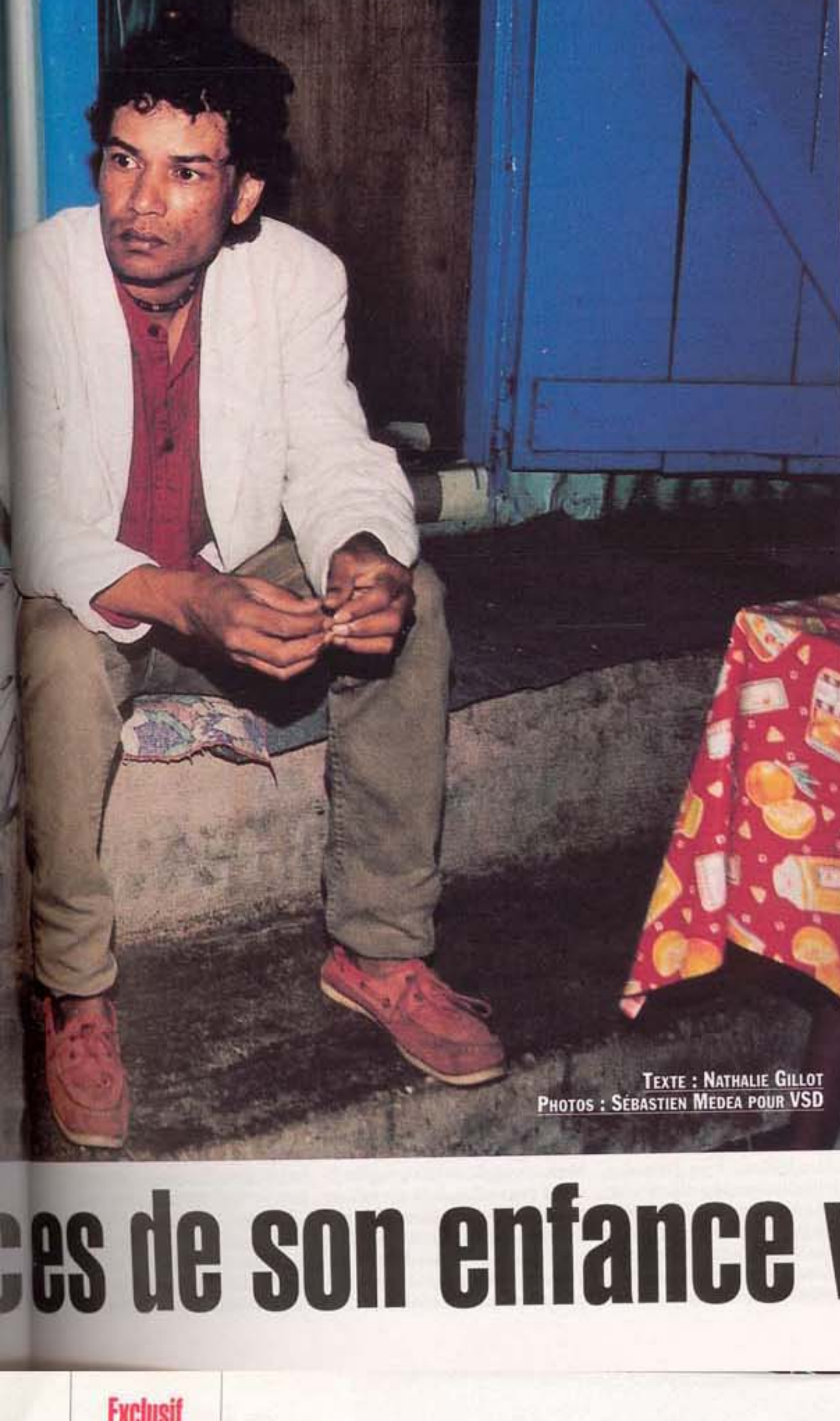
Visiter le site de VSD. www.VSD.fr

À la Réunion, sur les traces de son enfance volée



À la Réunion, sur les traces de son enfance volée

28 * VSD * DU 6 AU 12 SEPTEMBRE 2001



Exclusif

Jean-Jacques Barbey a fait partie des centaines de petits Réunionnais amenés de force en métropole.

Matricule : PA646. Motif de l'admission : enfant abandonné. Sur le registre de la Ddass daté de 1966, une main anonyme a consigné en trois lignes l'histoire de Jean-Jacques Barbey. Placé à l'âge de 6 ans au foyer des pupilles de Saint-Denis, à la Réunion, envoyé en métropole trois mois plus tard, l'enfant faisait partie des deux cent quinze pupilles de la Réunion, officiellement expédiés à Guéret, préfecture de la Creuse, entre 1966 et 1971. Période durant laquelle Michel Debré, député omnipotent de l'île, avait mis en place sa politique de migration, censée lutter contre le chômage et la surpopulation. « Nous portions un matricule, comme les prisonniers », lance Jean-Jacques en examinant une photocopie, seule trace de ses premières années passées sur l'île.

«Quand j'ai entendu la voix de ma sœur, j'ai pleuré pour la première fois depuis l'enfance»

Début juillet 2001, après des années de souffrances, Jean-Jacques a débarqué à Saint-André, bourg pluvieux de l'est de la Réunion. Il a serré dans ses bras sa mère, Agnès, sa sœur, Léonie. Il a appris à connaître une kyrielle de demi-frères et demi-sœurs, bouleversés par le retour de ce parent inconnu. Le gosse déraciné, qui est devenu cuisinier à Coursan (Aude), a attendu d'avoir 40 ans pour enfin se lancer à la recherche de ses origines. En 1999, épuisé par trois infarctus, à peine remis d'une grave dépression, Jean-Jacques Barbey porte plainte contre son père adoptif pour abus sexuels. Les faits dénoncés étant trop anciens, la procédure est classée sans suite. « Ce fut le délice », dit-il. À l'automne ▶

es de son enfance volée

DU 6 AU 12 SEPTEMBRE 2001 * VSD * 29

Exclusif

ALLER SIMPLE POUR LA CREUSE. Il fallait repeupler les



L'ACTE D'ABANDON. Antoine Martial a laissé partir son fils sans savoir ce qu'il signait. Les assistantes sociales avaient estimé qu'il n'était pas en mesure d'élever ses enfants.

► 2000, il écrit à la mairie de Saint-André où il est né. Une employée de l'état civil localise aisément sa famille. « Quand j'ai entendu la voix de ma sœur, Léonie, au téléphone, j'ai pleuré pour la première fois depuis l'enfance. » Depuis, il a décidé d'attaquer en justice l'État, l'accusant d'avoir trompé des parents illettrés.

Jean-Jacques se souvient de la 2CV camionnette «qui venait chercher des enfants»

En confiant la main du benjamin de la fratrie à la bienveillante assistante sociale, Antoine Martial, mort il y a deux ans, ne savait sans doute pas qu'il ne reverrait jamais son fils. Il ignorait aussi que Jean-Jacques, adopté en 1975 par un couple de la Manche, avait même été duplé de son nom, nom de famille, qui devient aux Veuves. Madeleine, l'épouse de Jean-Jacques, le soutient dans sa quête. Morgane, leur fille de 13 ans, découvre une cousine du bout du monde qui lui ressemble comme une sœur. Leur fils, Sydney, 9 ans, rêvait d'embrasser sa deuxième mamie. C'est chose faite. Elle lui prépare des gâteaux à la patate douce, des damilleuses confites et le prévient contre les méfaits

des piments. Un mois plus tard, Sydney parle créée avec cette grand-mère qui va toujours pieds nus, comme le font les anciens de l'île. Jean-Jacques, lui, a oublié sa langue maternelle. Il redécouvre peu à peu les sensations de son enfance. Le goût des ananas lui rappelle la saveur d'une salade de fruits arrosée d'un jet de vinaigre. Un «sucré-salé» bien typique de la cuisine réunionnaise. Jean-Jacques exulte. Sa mémoire de gosse de 6 ans ne le trahit pas. « Je me souviens de la 2 CV camionnette grise de l'assistante sociale. Un bruit de moteur caractéristique. En l'entendant s'approcher, on détaillait. On savait qu'elle venait chercher des enfants. Un jour, ce fut moi. Je revois ma valise posée à l'arrière de la voiture. »

Chemin Maître à Saint-André, autrefois appelé allée des Veuves. Ému, Jean-Jacques s'imprègne du lieu où il a vécu. La case de la grand-mère qui l'avait élevé avec sa sœur et son frère, après la séparation de leurs parents, a disparu. En contrebas, l'oncle Henri, frère d'Antoine, vit toujours dans sa petite maison créole où, sans relâche, il pilonne vendus chaque semaine au marché. Se souvient-il de ce 9 mai 1966, jour où son neveu est parti ? « C'était

il y a si longtemps », lâche-t-il en s'asseyant sur un banc. Il était absent, parti comme chaque année couper du bois en forêt durant trois mois. Germaine, une voisine, se tord les mains en apprenant que Jean-Jacques est de retour. En tremblant, elle lui dit combien sa grand-mère était effondrée après son départ. « Non, elle ne voulait pas l'abandonner », murmure-t-elle. Une fiche descriptive datée du 6 octobre 1965 résume le zèle des assistantes sociales à Saint-André.

À LA MAIRIE DE SA COMMUNE. Gilbert Comdin, maire adjoint, aide Jean-Jacques Barbey dans sa quête.

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. La Réunion. Il se heurte à une chapelle. Son dossier est introuvable.

Trois visites en trois mois. La tenue des enfants y est jugée « douteuse », le père dépourvu du « sens des responsabilités ». « L'alimentation est mieux équilibrée mais pour combien de temps ? » conclut le rapport, tout en déclarant « peu intéressante » la mère, qui a eu cinq autres enfants sur son mariage. Le 8 avril 1966, Antoine Martial trempe son pouce dans l'encrier de l'inspecteur de la Ddass et l'appose au bas de l'acte d'abandon. A-t-il été informé des conséquences

partements ruraux grâce aux bras en excédent à la Réunion

Une migration initiée par Debré

À un milieu des années soixante, les habitants de la Réunion sont réveillés chaque matin par des pleurs de bébé, diffusés en boucle à la radio. « Ne faites plus d'enfants », répète le speaker. Avec ses 400 000 habitants, l'île souffre de surpopulation. En métropole, la dénatalité inquiète les autorités. Le calcul de Michel Debré, député de la Réunion, est d'une logique implacable : les bras en excédent sur

l'île repeupleront la France. Ils seront fonctionnaires, ouvriers ou employés. Une vaste migration commence. « Dans un contexte bien particulier, analyse l'historien Gilles Gauvin *, celui de la perte de toutes les grandes colonies continentales et de la lutte contre l'extension du communisme international. » Partisan d'une autonomie, le parti communiste local engage la bataille contre cet exil massif. À sa tête, Paul

Vergès (aujourd'hui président du conseil régional de la Réunion) ignore alors que cette politique inclut l'envoi d'un nombre élevé d'enfants : « Autant l'émigration des jeunes était relayée par une propagande intensive, autant le départ des enfants placés par la Ddass a été organisé de manière quasi clandestine. » M. G. * Michel Nourry, Gilles Gauvin. L'Harmattan, 1996. 170F.

« Cette politique, c'est celle de Debré, insiste-t-il. Je ne sais pas comment les enfants étaient sélectionnés à la Réunion puisque j'étais déjà en poste dans la Creuse. Sur l'île, ils seraient dévoués à éternels chômeurs. En métropole, quelques-uns ne se sont peut-être pas bien sentis dans le circuit. Rien n'est jamais parfait. »

Pour alimenter le flux, les foyers et les maisons de correction de la Réunion ont été peu à peu vidés. Christian Boyer a été l'un des premiers éducateurs de l'île, en poste entre 1964 et 1971 au centre de redressement de Hell-Bourg. « Certains n'avaient pas les capacités intellectuelles suffisantes pour s'insérer en métropole, remarque-t-il. La Ddass ne tenait pas toujours compte de nos avis. Mal préparés, ces enfants ont été dépayés, sans aucun relais en métropole. »

« Pour moi, c'est de la déportation », fulmine Michel Nourry, ancien pensionnaire à Hell-Bourg, dans cet internat pour enfants « caractéristiques », au bord du majestueux cirque volcanique de Salazie. « Vient cet endroit, on ne pouvait pas s'en échapper, lâche-t-il. Pour nous, partir en métropole, c'était comme une récompense. On nous avait dit que si on travaillait bien, nous pourrions retourner à la Réunion au bout de trois ans. » Michel Nourry attendra seize ans. Il se souvient de deux de ses camarades embarqués avec lui dans le même avion, destination Paris.

comprendre, sans l'excuser pour autant, que l'État français ait estimé agir dans l'intérêt des enfants. Dans sa vision colonialiste, il pensait savoir ces derniers du dénuement des années soixante. C'était éhémère, c'est aussi la nôtre. Elle nous oblige à nous interroger sur des pratiques qui, je le crains, se perpétuent encore aujourd'hui. »

RÉPARATION. Jean-Jacques attaque l'État en justice

► Au milieu des années quatre-vingt-dix, les compagnons d'infortune commencent à porter plainte, ne serait-ce que pour récupérer l'argent évaporé de leurs livrets de caisse d'épargne. Puis renoncement. À tous ceux qui ont alors tenté de comprendre, la Ddass a rétorqué que les dossiers avaient été détruits par un incendie.

Dans les archives, il reste peu de traces d'une opération qui aura duré jusqu'en 1975

En juillet 2001, Jean-Jacques Barbey entend la même rengaine. Certes, le 21 décembre 1966, le feu a bien endommagé une salle annexe de la préfecture. Mais il est peu probable que tous les dossiers des « enfants disparus » en même temps. Interrogé par VSD, l'actuelle Ddass de la Réunion parvient à exhumer différents chiffres montrant que l'opération a en réalité commencé dès 1963 pour s'achever en 1975, à raison d'une centaine d'enfants exilés chaque année, non seulement dans la Creuse, mais également dans le Tarn et le Gers.

Il suffirait sans doute d'une volonté politique pour qu'en fin l'on puisse reconstituer le puzzle. Mais mangroliques, élue RPR, vice-présidente du conseil général de la Réunion, déléguée aux affaires sociales, acquiesce : « On pourrait

de ce gosse ? Le garde-champêtre, Frédéric Ethève, qui a contrepètré le document, n'est plus là pour témoigner. « Je continuerai à rechercher tous ceux qui ont organisé le rattachement dans les quartiers pauvres et les bidonvilles, en informant aux parents que tout irait bien pour leur enfant », martèle Jean-Jacques.

Une piste se dessine : une voisine, aujourd'hui installée en métropole, aurait servi de rabatbasse aux agents de la Ddass en leur désignant complaisamment les

« Les lettres que j'adressais à mon fils m'étaient retournées », témoigne une mère

Tous ont connu les patrons irascibles, tâtant les biceps de leurs « petits noirs » comme on flatte une bête de somme. « Au bout de quelques mois, les lettres que j'adressais à mon fils m'étaient retournées, témoigne la mère de Jean-Jacques. Mais, curieusement, les mandats étaient toujours encaissés. » Il répond, les yeux rouges : « Que voulez-vous que je pense ? Personne ne répondait à mon courrier. Alors j'ai tout effacé. »

En 1970, l'Alix Hoair, directeur du foyer de l'enfance de Guéret, d'origine réunionnaise, mesure l'ampleur du désastre et organise le rapatriement des enfants. « J'ai écrit à Michel Debré, alors ministre de la Défense, pour lui demander d'affréter un avion militaire. Il a refusé. Le 1^{er} octobre 1971, j'ai été vivré avec pertes et fracas. » ▶

UN DÉPUTÉ POPULAIRE. Élu à la Réunion de 1963 à 1988, M. Debré a laissé une marque indélébile sur l'île.

150 000 ENFANTS PLACÉS CHAQUE ANNÉE. «C'est trop», estime Ségolène Royal.

VSD. Que pensez-vous de l'itinéraire de ces enfants réunionnais ? Ségolène Royal. Ces pratiques sont inadmissibles. Les personnes concernées devraient pouvoir accéder aux archives. Elles ont le droit de connaître leur histoire, ne serait-ce que pour se reconstruire. Il serait utile de confier une mission à des chercheurs de l'Institut national d'études démographiques pour faire émerger la vérité. Dans le domaine de la protection de l'enfance, des pratiques d'un autre âge subsistent.

LES QUELQUES ? S. R. Les mesures de placement touchent presque toujours des familles en situation de pauvreté. Parmi les métiers de l'enfance, on trouve l'excellence mais aussi, parfois, une insouciance flagrant. L'investissement général des affaires sociales s'éprouve d'abord à vérifier les comptes, sans entendre les usagers. Nous allons donc réformer les inspections. ▶

RECUILLI PAR M. G. * Depuis les lois de décentralisation de 1982, la compétence de l'Aide sociale à l'enfance, jusqu'à alors assurée par l'État via les Ddass, est confiée aux départements.

SA SECONDE FAMILLE. Chez ces agriculteurs creusois, Jean-Jacques a passé quatre années heureuses avant d'être adopté.

AU CONSEIL GÉNÉRAL. « Plus jamais ça », espèrent les responsables actuels de l'Aide sociale à l'enfance.

ENQUÊTE DANS LE PASSÉ. Il retrouve d'autres Réunionnais envoyés comme lui à Guéret, préfecture de la Creuse, durant l'année 1966.

LES FOYERS VIDÉS. Jean-Philippe Jean-Marie montre celui d'Hell-Bourg, qu'enfant, il a quitté pour la métropole.

LA PROMESSE D'UN RETOUR. « Nos parents ont été piégés », dit Michel Nourry, créole migré lui.

Saint-Denis de la Réunion, service Enfance et Famille, au conseil général, l'équivalent de l'ex-Ddass : Gisele Ceiraux-Etrayrac, la responsable, reçoit Jean-Jacques Barbey. Pas de miracle. Son dossier reste introuvable. Mais la jeune femme, qui se bat pour limiter les placements abusifs, a besoin de son témoignage pour conforter son action. « Il n'y a plus de raps comme cela s'est produit par vous, lui explique-t-elle. Mais les travailleurs sociaux ont été formés pour détecter des dysfonctionnements, pas pour réparer ce qui va bien. Ils restent enfermés dans leur logique. Les familles vivent dans leur culpabilité. Nous, on se bat contre ça. C'est une révolution. »

Le monde à l'envers pour Jean-Jacques. « C'est moi et ce contraire ? », s'étonne-t-il après coup. Lui qui n'a jamais pu exprimer l'ampleur de sa souffrance, pas même à son épouse, Madeleine, n'en revient pas. « Je crois que je vais aller mieux maintenant », souffle-t-il. Son visage, creusé par le tourment, s'est enfin détendu. ▶

NATHALIE GILLOT, avec OMAR PARACK

UNE FAMILLE ENFIN RÉUNIE. L'espoir de Jean-Jacques Barbey : obtenir le changement de son nom, pour retrouver celui de ses siens, Martial.